

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Imagerie satellitaire commerciale	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60SQ-120001/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client E60SQ-120001	Date 2013-04-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$Q-054-25646	
File No. - N° de dossier 054sq.E60SQ-120001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-05-09	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bootsma, Lena C.	Buyer Id - Id de l'acheteur 054sq
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1751 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification cherche à modifier la lettre d'intérêt tel qui suit:

1.0 À LA LETTRE D'INTÉRÊT, PIÈCE JOINTE 2, QUESTION DE L'ENGAGEMENT DE L'INDUSTRIE, SECTION 2 : BESOIN:

SUPPRIMER: dans son entier

INSÉRER:

SECTION 2 : BESOIN

1. Quels sont les produits d'imagerie satellitaire offerts par votre entreprise?
2. Quels sont les produits types offerts par votre entreprise? Est-ce que votre entreprise offre des produits dotés d'options relatives à la superposition géométrique, à l'étalonnage radiométrique, et à la correction des effets atmosphériques, et ce, séparément? Si oui, de quelle manière établissez-vous le prix de chaque produit?
3. Est-ce que les besoins, comme précisé dans la section Besoin de la DOC jointe aux présentes, sont clairs? Sinon, veuillez préciser ce qui exige d'autres précisions.
4. Est-ce qu'il manque des éléments ou des composants dans la section Besoin? Veuillez les indiquer.
5. Est-ce que votre entreprise fournit des paires stéréoscopiques, le MAN dérivé ou tout autre produit récupéré de l'imagerie satellitaire?
6. Est-ce que votre entreprise fournit des produits mosaïques générés à l'aide de plusieurs images? Si oui, est-ce que vous pouvez fournir les métadonnées associées qui permettront une traçabilité complète de toutes les données de l'imagerie utilisées dans les mosaïques au niveau des pixels? Est-ce que le fait de demander ces métadonnées augmenterait les coûts, et si oui, de combien?
7. Quel système d'indexation spatial est-ce que votre compagnie utilise pour localiser les commandes? Il serait utile d'utiliser le système national de référence cartographique du Canada pour ce système d'indexation: <http://geogratias.cgdi.gc.ca/geogratias>
8. Est-ce que votre entreprise peut respecter les exigences en matière de livraison de produits, comme décrites dans la section Besoin? Sinon, veuillez préciser les enjeux.
9. Est-ce que les dispositions proposées du CLUF sont acceptables?
10. Est-ce que les définitions des classes de licence sont claires et compréhensibles? Cibler ce qui n'est pas clair ou incompréhensible? Quelles sont les classes visées par les produits offerts par votre entreprise?
11. Avez-vous des questions ou des préoccupations concernant l'échange des données et l'utilisation autorisée entre les entités dans chaque classe de licence dans le cadre du CLUF? Est-ce que certains éléments connexes ne sont pas clairs? Si oui, quels sont-ils et quelle est la clarification requise?
12. La section Besoin exige que tout renseignement sur la licence du produit soit inclus dans les métadonnées dudit produit. Est-ce que votre entreprise sera en mesure de répondre à cette exigence?
13. Veuillez formuler des suggestions au sujet de modifications ou d'améliorations que vous souhaiteriez voir apporter à la version définitive de la DOC et expliquez pourquoi.
14. Veuillez préciser les formats disponibles ou privilégiés pour la livraison et les produits de données.

2.0 À LA PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS, à 5 Utilisation estimée à 5.1:

SUPPRIMER: la référence à l'Article 7.8

INSÉRER: la référence à l'Article 7.3.5

3.0 À LA Pièce jointe 1 de la partie 3, Instructions pour la préparation du produit satellitaire et des services:

SUPPRIMER: dans son entier

INSÉRER:

Outre l'information demandée et indiquée à la Partie 4, article 1.1, « Évaluation technique », l'offrant doit fournir l'information cidessous. Cette information est requise pour décrire les éléments qui seront évalués en fonction des critères établis. Si cette information n'est pas fournie avec l'offre, celle-ci peut ne pas contenir suffisamment d'information pour satisfaire aux critères d'évaluation et être jugée recevable.

Les offrants doivent fournir cette information pour qu'une offre à commandes puisse leur être attribuée. Si l'information n'est pas présentée dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes avisera l'offrant et lui offrira un délai pour satisfaire à cette exigence. Le défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de répondre aux exigences dans ce délai rendra l'offre non recevable. Si l'information demandée est absente de l'offre, elle ne peut évidemment pas servir à étayer les éléments qui seront évalués en fonction des critères établis.

L'information que les offrants fournissent au Canada est sujette à vérification par le Canada pendant la période d'évaluation de l'offre (avant l'émission d'une offre à commandes), et après l'émission de ladite offre. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants se conforment aux exigences cidessous, avant l'émission d'une offre à commandes. L'offre sera jugée non recevable si les informations fournies par l'offrant sont fausses, qu'elles le soient sciemment ou non. Le défaut de se conformer aux exigences cidessous ou de se conformer à la demande de renseignements supplémentaires présentée par le responsable de l'offre à commandes aura également pour effet de rendre l'offre non recevable.

1. Fourniture de services requis ou souhaitables pour les commandes subséquentes à une OCPN

Conformément à l'Énoncé des besoins, Annexe A de la présente DOC, l'offrant est tenu de fournir l'information suivante:

- a) Une description de la façon dont l'offrant remplira ses responsabilités selon l'article 7.1, « Services requis », dans l'Énoncé des besoins (voir l'article 7.3 pour des détails pertinents);
- b) Une description de la façon dont l'offrant fournira les services qui sont décrits aux paragraphes 7.2 à 7.9 de l'article 7.2, « Services souhaitables », dans l'Énoncé des besoins (voir l'article 7.3 pour des détails pertinents);
- c) Une description de la façon dont l'offrant remplira ses responsabilités conformément à l'article 8, « Contraintes de temps de l'offrant », et l'article 9, « Livraison des produits » de l'Énoncé des besoins; et
- d) La fourniture du service de mise à niveau de la classe de licence de l'utilisateur final d'un produit par le même utilisateur désigné ou différents (article 12 de l'Énoncé des besoins, le tableau A de

l'annexe A).

2. Fourniture de Métadonnées

Conformément au tableau 3, Métadonnées requises pour la livraison du produit, et le tableau 4, Métadonnées souhaitables pour la livraison du produit, à l'article 5 de l'Énoncé des besoins, à l'annexe A de la présente DOC, l'offrant doit fournir des informations sur metatada pour chaque capteur. Si les informations de métadonnées sont fournies dans la documentation du produit dans le cadre de l'offre, l'offrant peut utiliser les tableaux suivants pour les mêmes informations croisées à l'emplacement de cette information. L'offrant devrait fournir l'information sur toutes les métadonnées fournies à la livraison d'un produit et un exemple des métadonnées en démonstration.

Tableau 4. Métadonnées requises pour toute livraison de produit

Propriétés nécessaires pour tout les produits (dynamiques et statiques)	Document de référence (ou l'équivalent)	Emplacement dans le document de référence (page, section, paragraphe, ligne)
<i>Exemple de propriété</i> <i>Oui</i>	<i>Spécification du produit – Bugspace</i>	<i>page 14, § 4.3, ligne 10</i>
Nom du satellite et du capteur		
Mode du capteur Doit comprendre tous les éléments configurables du capteur, y compris la direction de visée, le mode du faisceau, l'angle d'incidence, la polarisation, etc.		
Heure et date d'acquisition (UTC) (Début / fin)		
Coordonnées des coins de l'image, dont le coin gauche supérieur, le coin gauche inférieur, le coin droit supérieur, le coin droit inférieur. <i>Oui</i>		
Résolution spatiale / espacement des pixels		
Nombre de pixels / échantillonnages et nombre de lignes		
Traitement de l'information Doit comprendre le niveau de traitement, la date de traitement, le nom et la version du processeur et toute autre information pertinente au sujet du traitement		
Information sur la projection Doit comprendre la projection cartographique, la zone, l'ellipsoïde, le système de référence, le noyau de rééchantillonnage utilisé, etc.		
Format de données pour le produit, et spécification		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60SQ-120001/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60SQ-120001

File No. - N° du dossier

054sqE60SQ-120001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Propriétés nécessaires pour tout les produits (dynamiques et statiques)	Document de référence (ou l'équivalent)	Emplacement dans le document de référence (page, section, paragraphe, ligne)
Vignette normalement fournie avec le produit. Il s'agirait d'un produit à résolution réduite normalement associé aux fonctions de consultation du catalogue et fourni avec l'ensemble de livraison.		
Le texte de la licence doit figurer dans son intégralité et constituer l'un des champs de métadonnées pour le produit ou figurer dans un fichier distinct fourni avec le produit et zippé avec les autres fichiers associés au produit. Voir l'article 12.		
Classe de licence. La classe de licence doit constituer l'un des champs de métadonnées pour le produit ou figurer dans un fichier distinct contenant les détails de la commande et fourni avec le produit et zippé avec les autres fichiers associés au produit. Voir l'article 12.		
Génération des ortho-images – MEN utilisés : Les caractéristiques des MEN doivent être fournies sur demande pour chaque MEN utilisé par l'offrant.		
Information sur la commande Doit comprendre le numéro de l'offre à commandes, le numéro de la commande, le numéro de commande de l'offrant, le numéro de commande du client, l'identifiant du produit, l'adresse courriel du client, etc.		
Bandes spectrales du capteur commandées		
Propriétés supplémentaires nécessaires pour les produits		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60SQ-120001/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60SQ-120001

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

054sqE60SQ-120001

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Propriétés nécessaires pour tout les produits (dynamiques et statiques)	Document de référence (ou l'équivalent)	Emplacement dans le document de référence (page, section, paragraphe, ligne)
Dans le cas d'une mosaïque: le produit mosaïque (processus visant à fusionner des images adjacentes en un seul produit, sans coupure apparente) doit comprendre toutes les métadonnées obligatoires pour chaque image individuelle faisant partie de la mosaïque, un fichier de type shapefile indiquant les lignes de coupure (limite de chaque image), ainsi qu'un lien faisant référence à l'imagerie et/ou aux métadonnées.		
Dans le cas des paires stéréographiques : différence de géométrie entre les éléments de la paire		

Tableau 5. Métadonnées souhaitables pour la livraison du produit

Propriété des métadonnées (dynamiques et statiques) souhaitables	Document de référence (ou l'équivalent)	Emplacement dans le document de référence (page, section, paragraphe, ligne)
<i>Exemple de propriété</i>	<i>Spécification du produit – Bugspace</i>	<i>page 14, § 4.3, ligne 10</i>
Information additionnelle sur l'historique du traitement.		
Information sur la précision radiométrique de l'image.		
Information sur la précision géométrique de l'image.		
Pour les données optiques: l'azimut et élévation solaire et l'angle de visée au centre de l'image.		
Pour les données satellites radar : l'angle d'incidence minimum et maximum.		

4.0 À LA PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

SUPPRIMER: dans son entier

INSÉRER:

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les offres seront évaluées selon l'ensemble des exigences énoncées dans la Demande d'offres à commandes, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1. Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Au moment de la clôture des soumissions, l'offrant doit répondre aux critères techniques obligatoires cidessous et fournir la documentation nécessaire permettant de démontrer cette conformité. Toute offre qui ne répond pas aux critères techniques obligatoires suivants sera déclarée non recevable et sera aussitôt rejetée. Chaque critère doit être traité séparément.

- M1.** L'offrant doit être un exploitant de satellite, qui exploite le satellite et qui est propriétaire des données satellitaires. Une attestation à cet effet doit être fournie.
- M2.** L'offrant doit proposer, à partir de sa liste courante et publiée de produits commerciaux, au moins un produit pour la catégorie de produits de base et un produit pour la catégorie de produits ortho-redressés, selon la définition donnée à l'article 4, Tableau 1, de l'Énoncé des besoins, Annexe A.
- M3.** L'offrant doit confirmer qu'il fournira tout les services requis, tel que spécifié à l'article 7.1 de l'énoncé des besoins, Annexe A, services requis.
- M4.** L'offrant doit fournir toutes les métadonnées nécessaires pour la livraison du produit, tel qu'indiqué à la Table 3 de l'article 5 de l'énoncé des besoins, métadonnées requises pour toute livraison de produit. Pour faciliter la préparation de l'offre technique, de l'information supplémentaire est fournie à l'annexe 1 à la partie 3, information sur les produits et services, point 1, métadonnées.

1.1.2 Critères techniques cotés

L'offre technique sera évaluée et cotée conformément aux deux critères cotés ci-dessous :

Nombre minimal requis pour l'ensemble de l'offre : 10

Nombre maximal de points disponibles pour l'ensemble de l'offre : 22

PR1. Disponibilité de services souhaitables

Les critères ici-bas proviennent de l'article 7, services de commande et de livraison, à l'Annexe A de l'EDB.

Pour chaque service, l'offrant devrait indiquer s'il fournira le service et démontrer comment ce sera fait.

Les points indiqués entre parenthèses pourraient être donnés à l'offrant pour chaque service si ce service est fourni et démontré. Le pointage maximum qui peut être donné à l'offrant est de (14).

- a. L'offrant devrait démontrer comment il s'assurera que les nouvelles acquisitions d'une même région par multiples utilisateurs désignés soient identifiées efficacement et que les autorités techniques des utilisateurs désignés en compte soient informées de toute couverture répétée ou conflit potentiel; [2]
- b. L'offrant devrait démontrer comment il supportera les services pour toute commande urgente (ou son équivalent), collection, traitement, et livraison (selon l'article 7.3.5, priorités de tâches, à l'annexe A de l'EDB), tout en respectant les délais de réponse (selon l'article 8, contraintes de temps à l'annexe A de l'EDB) tel que spécifié par l'offrant à l'annexe C, information sur les services et les produits satellites; [2]
- c. L'offrant devrait expliquer comment il fournira l'information des catalogues et les services de commande pour tout satellite/capteur qui n'est plus opérationnel, et ce pour la durée de l'OCPN; [1]
- d. L'offrant devrait expliquer comment il maintiendra la capacité de livrer au moins 1 000 images par satellite/capteur par exercice financier du gouvernement fédéral (1er avril au 31 mars), conformément aux spécifications ci-dessous; [1]
- e. L'offrant devrait expliquer comment il maintiendra une capacité de pointe pour livrer au moins 50 scènes d'image de BASE par satellite/capteur en deçà d'une semaine ouvrable; [1]
- f. L'offrant devrait indiquer s'il fournira les classes 1 à 4 du contrat de licence d'utilisateur final, tel qu'indiqué au tableau A, désignation des classes de licence, à l'appendice B de l'annexe A de l'EDB, contrat de licence d'utilisateur final; [1]
- g. L'offrant devrait indiquer s'il fournira la classe 5 du contrat de licence d'utilisateur final, tel qu'indiqué au tableau A, désignation des classes de licence, à l'appendice B de l'annexe A de l'EDB, contrat de licence d'utilisateur final; [1]
- h. L'offrant devrait indiquer s'il fournira les classes 6 à 11 du contrat de licence d'utilisateur final, tel qu'indiqué au tableau A, désignation des classes de licence, à l'appendice B de l'annexe A de l'EDB, contrat de licence d'utilisateur final; [1]
- i. L'offrant devrait démontrer qu'il fournira aux autorités techniques **à la fois** une assistance personnelle **et** un accès au catalogue d'imagerie à l'aide de navigateur internet pour toute recherche d'images en archives.
- j. L'offrant devrait démontrer comment il supportera toutes les demandes de support à la clientèle de la part des utilisateurs désignés dans un délai moyen de trois (3) jour ouvrables du temps de l'appel; [1]
- k. L'offrant devrait démontrer comment il répondra aux demandes de soutien à la clientèle provenant de l'utilisateur désigné dans les 24 heures suivant la demande, sauf dans le cas où le point h. s'applique; [1]

PR2. Métadonnées souhaitables pour la livraison de produits

Les énoncés suivants se rapportent à l'article 5, besoins de métadonnées, à l'Annexe A de l'EDB. Pour aider dans la préparation de l'offre technique, de l'information supplémentaire est fournie à l'annexe 1 de la partie 3, information sur les produits et services, item 1, métadonnées.

Des points seront donnés pour chaque propriété que les métadonnées rencontrent selon le Tableau 4, Métadonnées souhaitables pour tout produit livré, de l'article 5 de l'Annexe A, l'EDB. Les propriétés sont reproduites au Tableau 10 ici-bas ainsi que les points qui seront administrés pour chaque propriété. Le maximum que l'offrant peut obtenir est de (8) points.

Tableau 6. Métadonnées souhaitables pour la livraison des produits

Propriété	Points
Information additionnelle sur l'historique du traitement.	2
Information sur la précision radiométrique de l'image.	2
Information sur la précision géométrique de l'image.	2
Pour les données optiques: l'azimut et élévation solaire et l'angle de visée au centre de l'image. Pour les données satellites radar : l'angle d'incidence minimum et maximum.	2

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financiers obligatoires

L'offrant doit présenter une offre financière conformément à l'Annexe 1 de la Partie 3, Instructions pour la préparation de l'offre financière.

À la clôture de la soumission, l'offre doit répondre aux critères financiers obligatoires suivants. Toute offre qui ne répond pas aux critères obligatoires financiers suivants sera déclarée non recevable et sera aussitôt rejetée.

CRITÈRES FINANCIERS OBLIGATOIRES	RESPECTÉS? OUI / NON
1. L'offrant doit présenter un barème de prix séparé pour un produit ORTHO et un produit de base. Veuillez vous reporter à l'article 4 de l'Énoncé des besoins, Annexe A de la présente DOC, pour la définition de chaque produit.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
2. L'offrant doit offrir un prix pour chacun des modes préférés.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
3. L'offrant doit choisir une catégorie de prix, soit un prix fixe (par scène) ou un prix souple (par région), pour chacun des modes préférés du capteur.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
4. Si la catégorie de prix fixe est utilisée, l'offrant doit indiquer les dimensions (km x km) d'une scène de pleine taille, ainsi que les dimensions de toutes tailles fractionnelles offertes, le cas échéant.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

5. Si l'offrant utilise la catégorie de prix souple, il doit indiquer la superficie minimale et maximale pour chaque plage de superficies offerte.	[] OUI [] NON
6. Si l'offrant offre des prix différents pour différents endroits, il doit présenter des barèmes de prix séparés pour chaque emplacement d'intérêt, et toutes les régions du monde doivent être incluses.	[] OUI [] NON
7. Les prix doivent être offerts pour une période de deux (2) ans.	[] OUI [] NON
8. Des prix doivent être offerts autant pour les nouvelles images acquises que les images provenant de catalogues.	[] OUI [] NON

2. Modalités de sélection

Chaque offre sera évaluée séparément selon ses mérites propres.

1. Pour être déclarée recevable, une offre doit :
 - (a) être conforme à toutes les exigences de la DOC;
 - (b) répondre à tous les critères techniques obligatoires;
 - (c) obtenir le nombre minimal de points requis pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés;
 - (d) répondre à tous les critères financiers obligatoires.
2. Les offres qui ne répondent pas aux conditions (a) ou (b) ou (c) ou (d) cidessus seront jugées non recevables et seront aussitôt rejetées.
3. Toutes les offres jugées recevables seront recommandées pour l'émission d'une offre à commandes.
4. Si un offrant propose plusieurs satellites/capteurs et si les offres provenant de ce même offrant sont jugées recevables et sont recommandées pour l'émission d'une offre à commandes, ladite offre à commandes comprendra tous les satellites/capteurs proposés par l'offrant qui ont été jugés recevables et qui ont été recommandés.

5.0 À LA PARTIE 6 - INFORMATION REQUISE AVANT L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES, 2 Intégration des fichiers et extraction d'information:

SUPPRIMER: la référence au tableau 6

INSÉRER: la référence au tableau 7

6.0 À LA PARTIE 6 - INFORMATION REQUISE AVANT L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES, 6.1 Détails à inclure dans les champs d'une commande subséquente :

SUPPRIMER: la référence à l'Article 6

INSÉRER: la référence à l'Article 5

SUPPRIMER: la référence à l'Article 11.2

INSÉRER: la référence à l'Article 9

SUPPRIMER: la référence à l'Article 9.6.2

INSÉRER: la référence à l'Article 7.3.5.2

SUPPRIMER: la référence à l'Article 9.6.1

INSÉRER: la référence à l'Article 7.3.5.1

SUPPRIMER: la référence à l'Article 9.2.3

INSÉRER: la référence à l'Article 7.3.1

7.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 2 Objectif et la structure du document, la paragraphe 3:

SUPPRIMER: la référence à l'article 7.8

INSÉRER: la référence à l'article 7.3.5

8.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 4 Catégories de produits, Tableau 2 Catégories de produits facultatifs

SUPPRIMER: dans son entier

INSÉRER:

Tableau 2. Catégories de produits facultatifs

	Catégorie de produit	Description
1	Paires stéréographiques	Images d'une même région, mais avec une géométrie différente, pour l'analyse stéréo et la production de MEN.
2	Autres regroupements d'images	Deux images, dont l'une de résolution grossière et l'autre de résolution fine, cette dernière pouvant être utilisée pour améliorer la première.
3	MEN	Modèle d'élévation numérique dérivé des données satellitaires commerciales

		offertes.
4	Mosaïques	Les offrants sont encouragés à offrir des mosaïques composées de scènes multiples d'une même région.
5	Piles d'images	Images pour les mêmes zones avec la même résolution et le mode, disponibles et / ou acquises sur une période de temps spécifiée
6	Autres produits à valeur ajoutée	Selon la liste de produits commerciaux des offrants.

9.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 5 Exigences relatives aux métadonnées:

SUPPRIMER: dans son entier

INSÉRER:

5 Exigences relatives aux métadonnées

Le Tableau 3 indique les métadonnées de priorité élevée qui DOIVENT être fournies pour chaque satellite/capteur avec les produits livrés par les offrants. Les autres propriétés jugées souhaitables, mais non obligatoires, avec les produits livrés sont résumés dans le Tableau 4. L'article 6 décrit plus en détail quelquesunes des informations requises ou souhaitées, et qui sont mentionnées dans les Tableaux 3 et 4.

Veillez noter que si l'offrant offre des produits comme des mosaïques (c.à.d. des composites multiscènes) et/ou des paires stéréographiques dans son offre de produit, dans les Catégories de produits facultatifs décrites à l'article 4, Tableau 2, l'offrant doit alors fournir les propriétés du produit, indiquées dans le Tableau 3, en plus des propriétés générales indiquées dans le Tableau 3.

Les métadonnées peuvent faire partie intrinsèque de la définition du produit dans une structure et des champs prédéfinis, ou dans des fichiers inclus avec la livraison des produits. Le taux d'échantillonnage dépend de la nature des paramètres des métadonnées.

Tableau 3. Métadonnées requises pour toute livraison de produit

Propriétés nécessaires pour tout les produits	Objet ¹
Nom du satellite et du capteur	M
Mode du capteur Doit comprendre tous les éléments configurables du capteur, y compris la direction de visée, le mode du faisceau, l'angle d'incidence, la polarisation, etc.	M
Heure et date d'acquisition (UTC) (Début / fin)	M
Coordonnées des coins de l'image, dont le coin gauche supérieur, le coin gauche inférieur, le coin droit supérieur, le coin droit inférieur.	M
Résolution spatiale / espacement des pixels	M
Nombre de pixels / échantillonnages et nombre de lignes	M
Traitement de l'information Doit comprendre le niveau de traitement, la date de traitement, le nom et la version du processeur et toute autre information pertinente au sujet du traitement	QC,T
Information sur la projection Doit comprendre la projection cartographique, la zone, l'ellipsoïde, le système de référence, le noyau de rééchantillonnage utilisé, etc.	M
Format de données pour le produit, et spécification	M
Vignette normalement fournie avec le produit. Il s'agirait d'un produit à résolution réduite normalement associé aux fonctions de consultation du catalogue et fourni avec l'ensemble de livraison de produit.	M
Le texte de la licence doit figurer dans son intégralité et constituer l'un des champs de métadonnées pour le produit ou figurer dans un fichier distinct fourni avec le produit et zippé avec les autres fichiers associés au produit. Voir l'article 12.	M
Classe de licence. La classe de licence doit constituer l'un des champs de métadonnées pour le produit ou figurer dans un fichier distinct contenant les détails de la commande fournis avec le produit et comprimé avec les autres fichiers associés au produit. Voir l'article 12.	M
Génération des orthoimages – MEN utilisés : Les caractéristiques des MEN doivent être fournies sur demande pour chaque MEN utilisé par l'offrant.	T
Information sur la commande Doit comprendre le numéro de commande de l'offrant, le numéro de commande du client, l'identifiant du produit, l'adresse courriel du client.	A
Bandes spectrales du capteur commandées	M

¹M – métadonnées; T – traçabilité; CQ – contrôle de la qualité; A – autre

Propriétés nécessaires pour tout les produits	Objet ¹
Propriétés supplémentaires nécessaires pour les produits facultatifs	
Dans le cas d'une mosaïque : Génération de mosaïque : le produit mosaïque (processus visant à fusionner des images adjacentes en un seul produit, sans coupure apparente) doit comprendre toutes les métadonnées obligatoires pour chaque image individuelle faisant partie de la mosaïque, un fichier de type shapefile indiquant les lignes de coupure (limite de chaque image), ainsi qu'un lien faisant référence à l'imagerie et/ou aux métadonnées.	M
Dans le cas des paires stéréographiques : différence de géométrie entre les éléments de la paire	M

Tableau 4. Métadonnées souhaitables pour tout produit livré

Propriété	Objet
Information additionnelle sur l'historique du traitement.	T
Information sur la précision radiométrique de l'image.	QC,T
Information sur la précision géométrique de l'image.	QC,T
Pour les données optiques: l'azimut et élévation solaire et l'angle de visée au centre de l'image. Pour les données satellites radar : l'angle d'incidence minimum et maximum.	M

10.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 6 Spécifications de la qualité des images, la paragraphe 3:

SUPPRIMER: la référence à l'Article 7, Services de commandes et de livraison, point x

INSÉRER: la référence à l'Article 7.1, Services requis

11.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 7 Services de commande et de livraison:

SUPPRIMER: dans son entier

INSÉRER:

7 Services de commande et de livraison**7.1 Services requis**

L'offrant doit fournir les services suivants. Il est demandé à l'offrant d'expliquer comment il offrira ces services à l'annexe C, information sur les produits et services du satellite.

7.1.1 Services généraux

- a. Avoir la capacité d'offrir un service dans les 30 jours ouvrables suivant l'émission de l'OCPN, et/ou l'entrée en service du satellite/capteur. Dans le cas d'un satellite/capteur qui n'a pas été entièrement mis en service au moment de l'attribution de l'OCPN, il incombe à l'offrant d'informer le responsable de l'offre lorsque le service est disponible;
- a. Maintenir et exploiter toute l'infrastructure nécessaire pour traiter et fournir les services précisés aux présentes pendant la durée de la OCPN, y compris la période d'extension facultative si celle-ci est autorisée;
8. Conseiller le responsable de l'Offre à commandes et le Centre des Archives gouvernementales désignées au sujet de tout changement dans l'état opérationnel du satellite/capteur en cause qui pourrait influencer sur la qualité des produits, la disponibilité des services, ou de tout autre problème touchant la prestation des services, dans les 24 heures suivant son occurrence;
9. Fournir au responsable de l'Offre à commandes et au Centre des Archives gouvernementales désignées les informations appropriées et les outils nécessaires pour assurer la prise en charge des commandes subséquentes à une OCPN et des demandes de renseignements au sujet des services, y compris les coordonnées de ses services de commande pour les demandes de renseignements;
10. Fournir au responsable de l'Offre à commandes et au Centre des Archives gouvernementales désignées toutes les mises à jour ou les modifications de son interface de catalogue ou de ses interfaces de commande dans les 24 heures suivant la mise à jour ou la modification;
11. Remettre au responsable de l'Offre à commandes et au Centre des Archives gouvernementales désignées toutes les mises à jour des techniques de traitement et des procédures se produisant pendant la durée des OCPN. Afin d'assurer l'uniformité de l'évaluation de l'imagerie, il est important que l'offrant avise tous les utilisateurs des changements au moins un mois civil avant la mise à jour planifiée;

7.1.1 Services à la clientèle

12. Indiquer et respecter les exigences de temps pour la présentation des commandes subséquentes à une OCPN et des demandes de renseignements au sujet du service, selon l'annexe C;
13. Accuser réception de la commande au responsable technique dans les 2 à 3 jours ouvrables après l'émission d'une commande subséquente;
14. Accepter une commande en vertu d'une commande subséquente provenant de l'utilisateur

désigné par télécopieur ou courriel, par le truchement d'une interface sur le Web ou d'autres réseaux; dans des circonstances exceptionnelles seulement, lorsqu'une procédure d'extrême urgence documentée est définie en vertu de l'article 4, Définitions, point x, l'utilisateur désigné peut placer des commandes par téléphone, avec confirmation écrite subséquente dans une commande subséquente le plus tôt possible, et dans les 14 jours civils suivant l'envoi de la commande;

15. Indépendamment de la méthode utilisée pour placer une commande, coordonner le traitement des données avec la commande et l'acquisition de données et avec la livraison des scènes d'image afin de respecter les calendriers de livraison requis, conformément aux priorités et aux calendriers convenus, fournis par l'offrant à l'Annexe C, pour les catégories de priorité de livraison et les tâches prioritaires spécifiées à l'article 7.3.5;
16. Fournir et spécifier une méthode qui garantit que le même produit sera commandé et livré une seule fois (tout autre utilisateur désigné obtiendra l'image des archives gouvernementales désignées selon le contrat de licence de l'utilisateur final, appendice B);
17. Conseiller le responsable technique de l'utilisateur désigné au sujet de son intention de répondre aux besoins d'une commande subséquente à une OCPN dans les délais négociés selon l'article 8;
18. Modifier ou annuler une commande subséquente à une OCPN à la demande de l'utilisateur désigné, avant la date limite spécifiée par l'offrant ou avec un délai suffisant pour traiter une commande, selon les indications de l'article 8, point c;
19. Livrer le produit commandé selon les exigences de livraison de l'article 9.

7.1 Services souhaitables

L'offrant devrait fournir les services suivants. Il est demandé à l'offrant d'expliquer comment il offrira ces services à l'annexe C, information sur les produits et services du satellite.

7.1.1 Services généraux

- a. Prévoir un mécanisme pour s'assurer que les nouvelles acquisitions d'une même région par multiples utilisateurs désignés soient identifiées efficacement et que les autorités techniques des utilisateurs désignés en compte soient informées de toute couverture répétée ou conflit potentiel. Il serait utile d'utiliser le système national de référence cartographique du Canada pour ce système d'indexation: <http://geogratias.cgdi.gc.ca/geogratias>;
- a. Supporter les services pour toute commande urgente (ou son équivalent), collection, traitement, et livraison (selon l'article 7.3.5, priorités de tâches, à l'annexe A de l'EDB), tout en respectant les délais de réponse (selon l'article 8, contraintes de temps à l'annexe A de l'EDB) tel que spécifié par l'offrant à l'annexe C, information sur les services et les produits satellites ;
 - Fournir l'information des catalogues et les services de commande pour tout satellite/capteur qui n'est plus opérationnel, et ce pour la durée de l'OCPN;
 - Maintenir la capacité de livrer au moins 1 000 images par satellite/capteur par exercice financier du gouvernement fédéral (1^{er} avril au 31 mars), conformément aux spécifications ci-dessous;
 - Maintenir une capacité de pointe pour livrer au moins 50 scènes d'image de BASE par satellite/capteur en deçà d'une semaine ouvrable;
 - Fournir le plus grand nombre possible de classes de contract de licence de l'utilisateur final, tel qu'indiqué au tableau A, désignation des classes de licence, à l'appendice B de l'annexe A de l'EDB, contrat de licence d'utilisateur final.

7.1.1 Services à la clientèle

- Fournir aux autorités techniques **à la fois** une assistance personnelle **et** un accès au catalogue d'imagerie à l'aide de navigateur internet pour toute recherche d'images en archives
- Supporter toutes les demandes de support à la clientèle de la part des utilisateurs désignés dans un délai moyen de trois (3) jour ouvrables du temps de l'appel;
- Répondre aux demandes de soutien à la clientèle provenant de l'utilisateur désigné dans les 24 heures suivant la demande, sauf dans le cas où le point h. s'applique;
- Fournir un accès à l'imagerie et aux services de commande en tout temps, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
- Répondre aux mises à jour imprévues des tâches d'urgence priorité ou leur équivalent, aussi tard que le calendrier le permet, avant le début de la période correspondante de transmission ascendante pour la tâche en question selon les informations fournies à l'article 8, point f.

7.1 Spécifications supplémentaires des services

7.1.1 Retenue des données dans le catalogue public

Dans certains cas, l'utilisateur désigné peut demander à l'offrant que de l'information ne soit pas versée dans son catalogue public des nouvelles acquisitions d'imagerie disponible à l'extérieur du Canada. Le cas échéant, le responsable technique doit préciser la période de retenue sur le formulaire de commande subséquente à une OCPN. Ce besoin s'applique seulement si la classe de licence est supérieure ou égale à la classe 6. (voir l'article 12.1).

7.1.1 Nouveau calendrier d'acquisition des données

Lorsque les produits commandés ne peuvent être obtenus pour cause de conditions météorologiques ou d'anomalies avec le système satellite, l'offrant doit aviser le responsable technique de l'utilisateur désigné de ses plans d'urgence et il tentera de procéder à la collecte des données le plus rapidement possible, à la satisfaction du responsable technique. Lorsqu'il faut reprogrammer une acquisition à l'extérieur de la fenêtre d'acquisition spécifiée, il faudra proposer un nouveau calendrier. L'utilisateur désigné a alors la prérogative d'annuler la commande. L'information sur les changements des fenêtres d'acquisition doit être fournie au responsable technique dans les délais indiqués à l'article 8, point f, et établie avant l'autorisation de l'OCPN.

7.1.1 Annulation d'une commande subséquente

De temps à autre, un utilisateur désigné peut devoir annuler une commande subséquente à une OCPN qui a été transmise à l'offrant dans les délais convenus à l'article 9. L'utilisateur désigné avisera l'offrant lorsque, compte tenu de ces conditions, une commande doit être annulée, et l'offrant supprimera alors la commande de sa file d'attente.

7.1.1 Demande de collecte de données d'arrière-plan

Dans certaines situations, les utilisateurs désignés peuvent souhaiter acquérir des données pour certaines régions, mais la disponibilité des fonds est incertaine. La demande de collecte de données d'arrière-plan présentée par un ou tous les utilisateurs désignés sera transmise aux agences exploitantes de satellite dans la mise à jour annuelle décrite dans l'OCPN. Lorsque les fonds deviennent disponibles, l'utilisateur désigné peut présenter une commande subséquente pour obtenir les données des archives de

l'offrant, au prix des archives. Comme le financement est incertain, l'acquisition par une commande subséquente n'est pas garantie, même si les données d'arrière-plan ont déjà été recueillies par l'offrant. Il revient à l'offrant de déterminer s'il utilisera la capacité d'appoint d'un satellite/capteur pour répondre aux demandes de collecte de données d'arrière-plan.

7.1.1 Priorités de commande

L'importance des délais de livraison (exprimée en termes de priorité de livraison) pour la création et la livraison des produits et l'importance de la planification des nouvelles acquisitions (priorités de tâches) sont traitées séparément dans le présent EB. Les contraintes de temps de l'offrant sont décrites à l'article 8, et les catégories de priorité touchant la livraison et les tâches sont décrites aux articles 7.3.5.1 et 7.3.5.2, respectivement.

7.1.1.1 Catégories de priorité de livraison suggérées pour les produits

Pour chaque commande subséquente à une OCPN, quatre (4) grandes catégories de priorité de livraison sont suggérées pour les produits : L-faible, L-régulière, L-opérationnelle et L-urgente. Ces classes sont définies dans le Tableau 5 ci-dessous. Il est entendu que les offrants ne seront pas tous en mesure d'offrir ces grandes catégories de priorité de livraison. Les offrants qui ne peuvent pas fournir ces catégories de livraison devront informer le gouvernement du Canada de leurs catégories équivalentes de priorité de livraison dans leur proposition, selon l'Annexe C, afin qu'au moment de la commande l'utilisateur désigné connaisse les capacités et les limites d'un satellite/capteur particulier.

Tableau 5. Catégories de priorité de livraison suggérées

Priorité de livraison suggérée	Attente
L-faible	Cette catégorie représente la plus faible priorité en termes de livraison. On l'utilisera pour les travaux de R et D ou pour les applications à grande échelle qui ne dépendent pas de manière cruciale du temps. Normalement, les données nouvelles seraient acquises seulement lorsqu'il n'y a pas de conflit ou de contrainte quant à l'utilisation du satellite/capteur ou qu'il n'existe pas de données pertinentes dans le catalogue pouvant répondre aux besoins de l'OCPN.
L-régulière	Similaire à la catégorie L-faible, cette catégorie couvre en plus les applications pour lesquelles le temps joue un rôle plus crucial. Dans cette catégorie, la notion de fenêtre d'acquisition est plus pertinente. Normalement, les nouveaux produits sont acquis selon le processus standard de résolution des conflits utilisé par l'exploitant de satellite.
L-opérationnelle	Les données de la catégorie L-opérationnelle sont utilisées dans les opérations courantes de l'utilisateur désigné, et sont jugées essentielles à la réalisation des obligations opérationnelles courantes. Les produits sont requis sur une base régulière, mais la fenêtre d'acquisition joue ici un rôle plus crucial. Cette catégorie peut comprendre les opérations sur le terrain pour lesquelles la coordination avec d'autres participants ou l'obtention d'information est cruciale. Un exemple pourrait être une saison de croissance des cultures et le besoin d'avoir des images à intervalles déterminés pendant cette période

Priorité de livraison suggérée	Attente
L-urgente	Les données de la catégorie L-urgente doivent être obtenues dans un très bref laps de temps (24 heures ou moins). La livraison des produits pour les tâches de catégorie urgente-T correspond habituellement à cette catégorie de priorité. Lorsque les livraisons de la catégorie L-urgente sont requises et que, pour des raisons imprévues, il est impossible de procéder à une livraison au site FTP gouvernemental désigné, selon l'article 9.3, et dans les délais requis, l'offrant offrira un autre mécanisme de livraison, en consultation avec le responsable technique. Il pourrait s'agir d'une adresse FTP où les données pourraient être recueillies par le responsable technique, ou un lien vers une autre adresse fournie par le responsable technique. Dans l'un ou l'autre cas, le ou les produits seront livrés au serveur du site FTP gouvernemental désigné lorsque le service sera restauré.

7.1.1.1 Priorités de tâches suggérées pour les nouvelles acquisitions

Une commande subséquente à une OCPN qui demande une nouvelle acquisition de produits d'un satellite/capteur indiquera une priorité de tâche, qui reflète les attentes du responsable technique de l'utilisateur désigné à l'égard de l'offrant. Les catégories proposées dans le Tableau 6 ci-dessous sont hiérarchiques et en assignant des tâches prioritaires, on s'attend à ce que les nouvelles acquisitions soient les plus prioritaires en termes de tâche, et ainsi de suite, selon les règles établies à l'article 7.9.

Tableau 6. Catégories de priorité de tâche suggérées

Priorité de tâche suggérée	Attente
Arrière-plan-T	L'agence exploitante de satellite planifie cette acquisition lorsqu'il n'y a pas de conflits et selon sa convenance dans le cadre de ses opérations.
Régulière-T	L'agence exploitante de satellite planifie cette acquisition lorsque la priorité de la tâche est normale.
Opérationnelle-T	L'agence exploitante de satellite planifie cette acquisition lorsque la priorité de la tâche est opérationnelle. Cette priorité correspond aux exigences courantes pour les données
Urgente-T	L'agence exploitante de satellite planifie cette acquisition lorsque la priorité de la tâche est élevée.
Très urgente-T	L'agence exploitante de satellite planifie cette acquisition le plus tôt possible, sans pour autant compromettre l'état du satellite.

7.1.1 Conflit d'ordonnancement pour l'acquisition de l'imagerie satellitaire

Lorsqu'il y a des conflits dans les demandes d'ordonnancement pour l'acquisition de nouvelles imageries, présentées à un offrant par le truchement de différentes commandes subséquentes à une OCPN, l'offrant doit tenter de répondre à la demande subséquente ayant la plus grande priorité de tâche (voir l'article 7.8.2). Si des demandes en conflit ont la même priorité de tâche, l'offrant doit tenter de répondre à la première demande subséquente reçue. Lorsque des demandes en double portent sur l'acquisition de nouvelles images pour une même région et au même moment d'acquisition, l'offrant doit aviser les

utilisateurs désignés dans ces demandes, et ne répondre qu'à une seule demande. En cas de conflit entre une demande subséquente à l'OCPN pour de nouvelles acquisitions et une demande présentée par des clients qui ne sont pas partie à l'OCPN, l'offrant appliquera sa procédure normale de résolution des conflits.

En raison de l'application des lignes directrices cidessus, une demande subséquente pourrait être annulée, reportée ou recevoir une priorité supérieure, à la demande de l'utilisateur désigné.

12.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 8 Contraintes de temps de l'offrant, b.:

SUPPRIMER: la référence à l'article 7.1, Aperçu

INSÉRER: la référence à l'article 7.1.2, Services à la clientèle

13.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 8 Contraintes de temps de l'offrant, f.:

SUPPRIMER: la référence à l'article 7.5

INSÉRER: la référence à l'article 7.3.2

14..0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 8 Contraintes de temps de l'offrant, g.:

SUPPRIMER: la référence à l'article 7.6

INSÉRER: la référence à l'article 7.3.3

15.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 8 Contraintes de temps de l'offrant, j.:

SUPPRIMER: dans son entier

16.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 8 Contraintes de temps de l'offrant, Tableau 7, Estimation des délais de livraison et tâches requises, item j:

SUPPRIMER: dans son entier

17.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 9.3 Délai de livraison.:

SUPPRIMER: la référence à l'article 7.8

INSÉRER: la référence à l'article 7.3.5

18.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, 11.1 Responsabilités du Centre des Archives gouvernementales désignées:

SUPPRIMER: la référence à l'article 7.1, Aperçu

INSÉRER: la référence à l'article 7, Services de commande et de livraison

19.0 À L'Annexe A - Énoncé du besoin, Appendice B Contrat de licence d'utilisateur final, B7.0, le colonne de Classes de Licence, après Classe 11:

INSÉRER: Classe 12